

## Déclaration du CED

# Sécurité et efficacité de la formation en dentisterie pendant la pandémie de COVID-19

NOVEMBRE 2020

## I – INTRODUCTION

Le Council of European Dentists (CED) est une organisation européenne à but non lucratif qui représente plus de 340 000 praticiens de l'art dentaire en Europe. Fondée en 1961, elle rassemble aujourd'hui 33 associations dentaires nationales issues de 31 pays européens.

Depuis le début de la pandémie de COVID-19, l'art dentaire européen fait face à une série de défis qui touchent les professionnels de la santé bucco-dentaire, la prestation des soins dentaires au patient, les cabinets dentaires, la formation en dentisterie et la recherche.

Une éducation et une formation régulières et adéquates de base en dentisterie sont essentielles pour bien préparer le futur dentiste à fournir à la population européenne des soins bucco-dentaires sûrs et de haute qualité. Le principal objectif devrait être d'avoir des dentistes professionnels disposant d'une formation et de compétences appropriées et maîtrisant les technologies de pointe selon une approche factuelle<sup>1</sup>.

Par la présente déclaration, le CED souhaite faire prendre conscience des perturbations constatées dans la formation en dentisterie en raison de la crise sanitaire publique actuelle, et proposer des mesures à prendre pour préserver la formation des futurs dentistes.

## II – DÉFIS EN MATIÈRE DE FORMATION EN DENTISTERIE

La pandémie du COVID-19 a des conséquences directes sur la formation en dentisterie. Depuis mars 2020, la plupart des institutions académiques européennes de soins dentaires ont fermé leurs cliniques d'enseignement et ont mis en place des cours à distance, conformément aux mesures prises par les gouvernements nationaux, afin de réduire les risques d'infection dans le milieu de la dentisterie<sup>2</sup>. Le mode en ligne s'applique aux cours didactiques, aux téléconférences, aux cours magistraux virtuels, aux discussions de groupe, aux présentations, aux travaux pratiques et aux séminaires, tandis que les soins aux patients ont été suspendus ou limités aux urgences dentaires.

De nombreuses personnes ont été confrontées aux difficultés de ce changement soudain. Les enseignants et les étudiants ont dû s'adapter rapidement à la formation en ligne et mettre en place des consultations par télédentisterie pour réduire le plus possible l'interruption de la formation. De plus, le triage des patients a réduit la nécessité de rendez-vous en personne tout en atténuant les risques de transmission de la maladie. Cependant, les étudiants ont été privés d'un volet essentiel de leur formation, à savoir les soins dentaires cliniques.

Les universités de médecine dentaire (ou institutions académiques) sont à présent confrontées à de nombreux défis : quand reprendre les activités cliniques, comment garantir la sécurité du personnel et des étudiants, et, surtout, comment préserver la continuité de la formation clinique. Ces défis persistent, malgré les efforts des enseignants en dentisterie visant à organiser des cours en ligne et à respecter des exigences strictes applicables aux étudiants de premier cycle et de troisième cycle.

---

<sup>1</sup> Résolution du CED sur le profil du dentiste du futur  
<https://cedentists.eu/component/attachments/attachments.html?id=3051>.

<sup>2</sup> Quinn B, Field J, Gorter R, et al. COVID-19: The immediate response of european academic dental institutions and future implications for dental education. *J Dent Educ.* 2020; 00:1–4.

Les étudiants qui vivent dans un autre fuseau horaire ou qui ont charge de famille peuvent rencontrer des difficultés à assister aux cours et à être présents aux examens. En outre, les activités de simulation préclinique ont été suspendues dans de nombreuses institutions en raison de la difficulté à les réaliser en ligne<sup>3</sup>. En parallèle, les étudiants sont de plus en plus exposés à des risques de souffrir de troubles de la santé mentale, comme l'anxiété, à cause d'inquiétudes relatives au retour à l'école, aux résultats et à leur situation financière<sup>4</sup>.

En plus de l'arrêt des soins aux patients, les principales inquiétudes des institutions académiques concernent l'incertitude quant aux compétences cliniques des étudiants diplômés et leur respect des exigences cliniques imposées par les organismes d'accréditation, ainsi que la préparation des futurs professionnels à fournir des soins dentaires dans l'ère post-COVID.

### III – PISTES À EXPLORER POUR LA FORMATION EN DENTISTERIE

Dans ce contexte et en vue de réaliser leurs tâches, les institutions académiques européennes de soins dentaires devraient investir dans des infrastructures adaptées à la formation en ligne afin de garantir la qualité des cours en ligne, tout en exploitant les avantages des technologies de l'information dans ce domaine.

Il est également nécessaire de préserver la continuité de la formation clinique afin de garantir la sécurité du personnel, des étudiants et des patients. Pour atteindre cet objectif, il conviendrait d'adapter le programme et de mettre en place des méthodes d'évaluation permettant d'identifier les principaux domaines des travaux cliniques devant bénéficier d'un soutien. Des didacticiels favorisant l'avancement tout au long de l'année de formation en cours et à venir devraient aussi être envisagés.

Exposés à de nouveaux défis à la suite de la pandémie, les étudiants devraient bénéficier d'un soutien (financier, pédagogique, conseils, etc.) leur permettant d'acquérir ou de développer des compétences dans les domaines de la santé numérique/télédentisterie, de la communication, de la résilience et du bien-être, de la représentation et de la santé publique. Les universités devraient promouvoir la formation interprofessionnelle et le lien avec d'autres institutions par le biais d'une plateforme et d'un environnement appropriés qui permettraient de partager expériences et bonnes pratiques.

De plus, les formats des examens devraient être adaptés à la situation actuelle et permettre d'évaluer les compétences cliniques de manière fiable et précise, avec une attention particulière sur le jugement clinique et le processus décisionnel.

### IV – POSITION DU CED

Le CED estime qu'une collaboration entre les institutions académiques européennes et la communauté de la formation en dentisterie est nécessaire pour garantir la sécurité, l'inclusivité et la convivialité des environnements de formation et de travail pour tous les membres de notre secteur durant cette période difficile. Les points ci-dessous devraient dès lors être pris en compte :

---

<sup>3</sup> Meng L, Hua F, Bian Z. Coronavirus disease 2019 (COVID-19): emerging and future challenges for dental and oral medicine. *J Dent Res*. 2020; 99(5): 481- 487.

<sup>4</sup> Vergara-Buenaventura A, Chavez-Tuñon M, Castro-Ruiz, C. The Mental Health Consequences of Coronavirus Disease 2019 Pandemic in Dentistry. *Disaster Med Public Health Prep*. 2020; 1-4.

- Les institutions académiques européennes de soins dentaires doivent adapter leur programme aux problèmes actuels et élaborer des lignes directrices claires tout en garantissant une formation clinique adéquate et de haute qualité.
- Il est nécessaire d'établir un équilibre entre l'apprentissage présentiel (indispensable au développement des compétences cliniques des étudiants) et à distance (plus sûr).
- Quel que soit l'environnement d'apprentissage (à distance, en présentiel ou hybride), les institutions académiques européennes de soins dentaires doivent définir un ensemble d'exigences minimales que les étudiants doivent respecter afin de garantir une formation adéquate au niveau européen.
- L'environnement de formation devrait être conforme aux exigences de formation minimales fixées dans la directive relative aux qualifications professionnelles<sup>5</sup>. Les éléments suivants devraient être pris en considération :
  - Cours théoriques (à distance ou en présentiel)
  - Travaux pratiques (à distance et en présentiel)
  - Heures de pratique clinique
  - Cas cliniques
  - Perfectionnement professionnel continu

**Adopté par l'Assemblée générale du CED le 20 novembre 2020**

**\*\*\***

---

<sup>5</sup> DIRECTIVE 2005/36/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 septembre 2005 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex%3A32005L0036>. Consultée le 9 octobre 2020.